

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 24 juillet 2023

mis en ligne le 27/07/2023

CM20230724-30

CULTURE

Demande de subvention complémentaire de l'association La Compagnie du Graal pour le spectacle Timon d'Athènes

Madame WAINHOUSE, Maire Adjointe en charge des affaires culturelles et des grands évènements, expose :

La Ville de Thonon-les-Bains, par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions (sur le plan financier, logistique et technique). Elle affirme ainsi une politique de soutien actif aux associations locales.

L'association La Compagnie du Graal a pour objectif de créer un spectacle différent chaque année, associant plus de 800 élèves en scène et hors scène et 9 établissements scolaires, dont 8 à Thonon-les-Bains. Elle contribue à l'animation de la Ville par un événement fédérateur et un spectacle populaire ouvert à tous. Chaque année, elle entreprend aussi une tournée estivale du spectacle de l'année précédente et fait ainsi rayonner l'association sur le Département et contribue également à l'animation du patrimoine de notre territoire.

L'association, adhérente à l'OMCA, a obtenu une subvention de 6 500 € en 2023 pour la création du spectacle Timon d'Athènes qui a eu lieu les 27, 28, 29 mai 2023 au Théâtre Novarina de Thonon-les-Bains.

Ayant constaté une absence de paiement de la subvention demandée au Conseil Régional, pourtant partenaire depuis de nombreuses années, et n'ayant obtenu la réponse que quelques jours avant le spectacle, malgré toutes les démarches entreprises, il ne lui a pas été possible de réajuster son budget global qui s'élève à 68 000 €.



Aussi la Compagnie du Graal fait la demande d'une subvention complémentaire à la Ville de 4 000 € pour équilibrer son budget 2023.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- VALIDER l'attribution et le versement de cette subvention de 4 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée.

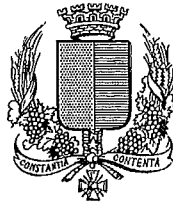
Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.


Le Maire,

Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,

Isabelle PLACE-MARCOZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



VILLE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 24 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le trois juillet et le dix-huit juillet deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROPPi, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Michel ELLENA, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, M. Mickaël MAQUAIRE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE.

Absents excusés :

M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean DORCIER, Mme Véronique VULLIEZ, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustapha GOKTEKIN, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Richard BAUD, M. Thomas BARNET, M. Arnaud BERAST.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

| NOMS DES MANDANTS | A | NOMS DES MANDATAIRES |
|--------------------------|---|---------------------------|
| M. Jean-Claude TERRIER | à | M Christophe ARMINJON |
| M. Jean DORCIER | à | Mme Isabelle PLACE-MARCOZ |
| Mme Véronique VULLIEZ | à | M Gérard BASTIAN |
| Mme Carine DE LA IGLESIA | à | Mme Sylvie COVAC |
| M. Mustapha GOKTEKIN | à | M Philippe LAHOTTE |
| Mme Laurence BOURGEOIS | à | M Jean-Pierre FAVRAT |
| M. Mickaël BEAUJARD | à | M Serge DELSANTE |
| Mme Emmanuelle VUATTOUX | à | M. Michel ELLENA |
| M. Thomas BARNET | à | Mme Sophie PARRA D'ANDERT |
| M. Arnaud BERAST | à | Mme Astrid BAUD-ROCHE |

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.